

# RÉFÉRENCES ET LIENS UTILES

---

Les textes de référence ainsi que des liens utiles relatifs à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) sont listés ci-dessous :

## Législation et réglementation

---

### Textes parus au journal officiel de la république française :

**Décret n° 2019-305 du 11 avril 2019** modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation et au contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture du plan

**Arrêté du 27 février 2019** modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement, des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

**Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018** portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

**Arrêté du 14 septembre 2018** relatif au suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée

**Arrêté du 23 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014** fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation

**Arrêté du 20 avril 2017** relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement

**Arrêté du 19 avril 2017** fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité

**Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017** relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

**Décret n° 2016-578 du 11 mai 2016** relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

**Circulaire du 21 mai 2015** relative à la mise en oeuvre de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

**Arrêté du 8 décembre 2014** fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

**Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

**Arrêté du 9 mai 2007** relatif à l'application de l'article R. 111-19 du code de la construction et de l'habitation (ERP accueillant une profession libérale suite à un changement de destination)

**Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006** relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation

**Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

**Codes :**

**Code de la construction et de l'habitation**

**Code de l'urbanisme**

## **Liens internet**

---

Le ministère de la transition écologique et solidaire a créé **un espace consacré à l'accessibilité** sous ses différentes formes. L'accessibilité des ERP fait l'objet d'une section approfondie.

## **Supports visuels et guides méthodologiques :**

---

De nombreux supports ont été mis en place et sont accessibles sur Internet. Citons-en quelques-uns :

**Circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30/11/2007 illustrée.**

Modifiée par la circulaire interministérielle (**NOR : LOGU09072 26C**) relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants, et des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants

La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité publie une plaquette à destination des gestionnaires et propriétaires d'ERP. Il s'agit d'une présentation synthétique des besoins et des préconisations pour bien accueillir les personnes handicapées dans son établissement.

**Bien accueillir les personnes handicapées**